



# PROGRAMME DETAILLE ET MODALITES PEDAGOGIQUES 2025

# Réussir son projet entrepreneurial de management d'artiste dans le secteur musical

## OBJECTIFS

La certification s'adresse à tout entrepreneur ayant un projet professionnel de création d'une structure de management d'artiste dans le secteur de l'industrie musicale.

La certification concerne la mise en œuvre d'un projet entrepreneurial de création d'une structure de management d'artiste dans la filière musicale. Elle vise la création d'une structure de type PME ou TPE dans ce secteur, quelle que soit sa forme juridique. L'activité d'agent d'artiste étant encadrée et exigeante, et s'exerçant dans un environnement très spécifique, la création d'une telle activité nécessite des compétences spécifiques pour en définir la stratégie d'affaires et le positionnement via l'analyse de son environnement, la structurer, élaborer un modèle d'accompagnement d'artistes dans leur développement de carrière et définir le modèle de captation des acteurs stratégiques (artistes, investisseurs, producteurs, partenaires...) pour se démarquer et les attirer.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

L'intégralité de la formation se déroulera en présentiel, dans les locaux de l'EMIC (Levallois-Perret).

Exemples concrets de cas pratiques et de mise en situation, présentations, vidéoprotéctions, documentation et supports papier.

## PUBLICS CONCERNÉS :

Toutes les personnes souhaitant créer leur structure de « management d'artiste » pour accompagner et développer un ou plusieurs artistes dans le champ des musiques actuelles

## EFFECTIF

Minimum 12 personnes et maximum 20 personnes

## PRE-REQUIS

Il est nécessaire de justifier des prérequis suivants :

- Avoir un projet professionnel de création d'une structure de management d'artiste dans le secteur de l'industrie musicale.
- Avoir des connaissances générales de l'environnement médiatique et culturel.
- Avoir des connaissances générales des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Posséder une première expérience professionnelle ou personnelle dans l'univers de la musique ou du spectacle vivant.
- Posséder un diplôme ou une certification de niveau IV.

## DUREE

La formation se déroule sur 12 jours, avec un minimum de 60 heures de cours, ateliers et masterclass.

## COÛT

2 400 euros TTC

## DATES & DELAIS D'ACCES

Du **1er juin 2026 au 16 juin 2026**

Clôture des inscriptions : **30 avril 2026**

## FINANCEMENT

Les dispositifs de financement sont détaillés ici dans la section financement de la formation professionnelle : <https://emic-paris.com/frais-de-scolarite/>

Prévoir plusieurs semaines de délais selon les organismes (CPF, France Travail, OPCO, etc.)

**Nous contacter pour plus d'informations.**

# PROGRAMME

## MODULE D'INTRODUCTION

### LE MANAGEMENT D'ARTISTE EN 2026

DURÉE DU BLOC : 4 h

## MODULE I : LA FILIÈRE MUSICALE & LA FILIÈRE SPECTACLE

DURÉE DU BLOC : 21 h

- Comprendre l'organisation de la filière musicale et spectacle vivant, les liens juridiques et financiers
- Maîtriser les fondamentaux de l'économie d'un label et les contrats (artiste, licence, distribution, artiste-services)
- Maîtriser les fondamentaux de l'économie de la tournée, les contrats et les politiques liés au handicap dans le secteur
- Maîtriser les fondamentaux de l'édition musicale, de son économie et de la protection des œuvres
- Connaître le panorama des aides et des subventions dans le secteur musique
- Connaître les programmes d'accompagnement des artistes

## MODULE II : LES MISSIONS DU MANAGER ET LE NOUVEAU CADRE LÉGAL DU CONTRAT DE MANAGEMENT D'ARTISTE

DURÉE DU BLOC : 3 h

- Maîtriser le contrat de manager
- Connaître les missions du manager

## MODULE III : LE CHOIX DE LA STRUCTURE ET LES ÉTAPES DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE

DURÉE DU BLOC : 12 h

- Choisir la bonne structure juridique : les différentes formes de structures et entreprises et leurs statuts
- Maîtriser les fondamentaux de la fiscalité des entreprises IR, IS et les régimes de TVA
- Connaître les différentes taxes : CFE, CVAE et taxe d'apprentissage
- Faire le BP, le plan de financement, l'origine des financements et le plan de trésorerie
- Atelier pratique
- Maîtriser les fondamentaux du droit social et du droit du travail (DPAE, URSSAF, etc.)
- Maîtriser les fondamentaux d'un contrat de travail VS un contrat de prestations
- Choisir un accompagnement comptable, un commissaire aux comptes (si nécessaire), un fiscaliste et un avocat
- Choisir le régime social du dirigeant

## MODULE IV : COMPRENDRE LES FACTEURS-CLÉS DE SUCCÈS DU DÉVELOPPEMENT D'ARTISTE

DURÉE DU BLOC : 8 h

- Construire et mettre en place une stratégie marketing & planning
- Élaborer une stratégie de promotion et choisir l'attaché de presse
- Maîtriser les fondamentaux des réseaux sociaux et des stratégies d'influence

## MODULE V/ SAVOIR CONVAINCRE ET NÉGOCIER

DURÉE DU BLOC : 3 h

- Méthodes de communication et de connaissance de soi
- Méthodes de négociation

## MODULE VI / DE LA THEORIE A LA PRATIQUE

DURÉE DU BLOC : 6 h

- Ateliers pratiques : Passage des apprenants de 30 minutes devant le groupe pour expliquer son projet entrepreneurial et Q&A avec les intervenants

## TRANSVERSAL

MASTERCLASS : 1h30 / intervenant

- INTERVENANTS FREQUENTS : Alexandra Pilz Hayot (DG Savoir Faire), Mo Ali (Label manager Foufoune Palace), Anne Cibron (DG Louve), Matthieu Couturier (DG Grand) et Justine Buton.

**POUR CANDIDATER, CONTACTEZ LE PÔLE FORMATION CSMA :**

**[formation-csma@emicparis.com](mailto:formation-csma@emicparis.com)**

### MODALITES D'ÉVALUATION

Soutenance orale d'un projet entrepreneurial de création d'une structure de management d'artiste, élaboré par le candidat, avec remise d'un support écrit.

Il sera demandé au candidat d'élaborer son projet entrepreneurial de création d'une structure de management d'artiste dans le secteur musical et de rédiger un dossier de projet structuré qui sera transmis au jury d'évaluation en amont de la session d'examen (soutenance orale).

L'apprenant se verra délivrer un certificat et une attestation de réalisation si l'ensemble des compétences sont acquises.

### BILAN A CHAUD ET A FROID

L'apprenant évaluera la qualité des intervenants et des modules à l'issue de la formation (bilan à chaud) et 3 mois après la fin de la formation (bilan à froid).

### CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation.

Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés. Sur le conseil du référent Handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adaptée.

Si vous êtes en situation de handicap et/ou que la formation nécessite des aménagements spécifiques, merci de vous manifester auprès de notre référente handicap par mail : [marine.bert@emicparis.com](mailto:marine.bert@emicparis.com)

### RÉGLEMENTATION D'ACTIVITÉ

Les articles R7121-1 et R7121-6 du Code du Travail encadrent les missions et l'établissement du mandat de l'agent d'artistes. De plus, le mandat entre un agent artistique et un artiste est régi dans les conditions prévues au titre XIII du livre III du Code Civil. Le décret n° 2011-1018 du 25 août 2011 fixe à 10 % le plafond que la rémunération de l'agent artistique. Le plafond peut être porté à 15 % si l'artiste confie à son agent artistique des missions spécifiques de gestion de sa carrière, pratique courante dans le secteur du rock et des musiques actuelles.